

9 septembre 2024

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

Le 8 septembre, [la loi du 27 août 2024 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration](#) est entrée en vigueur. Cette loi met la législation luxembourgeoise en conformité avec la directive 2014/36/UE relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier. L'objectif du nouvel article 49 quater, paragraphe 2 bis, est de garantir que les travailleurs saisonniers des pays tiers soient correctement et complètement informés de leurs droits du travail.

## INVITATION:

Inscription ouverte pour notre conférence nationale

[« Mental health and well-being of front-line \(reception\) workers »](#)

le 2 octobre 2024

Black Box – Maison des Sciences Humaines

11, Porte des Sciences  
Belval (Esch-sur-Alzette)

Pour vous inscrire à la conférence, veuillez envoyer un email à [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)

## Chiffre de la semaine: 21,7

Au 31 janvier 2024, le salaire médian horaire des ressortissants de pays tiers est de 21,7€. A noter de grandes variations du niveau de salaire selon les nationalités : ainsi, par exemple, le salaire médian horaire des Australiens est de 44,7€, alors que celui des Capverdiens est de 15,8€.

Ces données concernent les actifs salariés exerçant une activité professionnelle au Luxembourg et affiliés au système de la sécurité sociale luxembourgeoise (hors contrats étudiants, intérimaires, ...). A noter que le salaire médian est le niveau de rémunération qui sépare deux groupes comportant le même nombre de salariés. Une des parties gagne un salaire inférieur à l'autre.

Source : IGSS, 31 janvier 2024

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)